RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CERTIFIE CONFORME A L ORIGINAL



8 by marc
SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 8 rue des Francs Bourgeois – 75003 PARIS

RCS PARIS 802 307 041
SOCIETE EN LIQUIDATION

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

A TITRE ORDINAIRE

EN DATE DU 21 FEVRIER 2021

Les associés de la société 8 BY MARC se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Monsieur FERTOUC Jérémy, Président de la société, preside la séance.

Après avoir déclaré avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent, et notamment des documents suivants :

- les statuts de la Société,
- le rapport du Liquidateur
- Les comptes de liquidation

Après avoir déclaré que les documents devant mis à la disposition des associés l'ont été fait dans les délais légaux,

Ont statué sur les points à l'ordre du jour :

- Rapport du Liquidateur,
- Examen et approbation des comptes de liquidation et du solde de liquidation,
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

ET ONT ADOPTE UNANIMEMENT LES DÉCISIONS SUIVANTES :

DECISION PRELIMINAIRE

(Déclarations et renonciations préalables)

La collectivité des associés

déclare que le texte des projets de décisions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus au siège social, à la disposition des associés dans un délai suffisant pour leur permettre de voter en toute connaissance de cause sur les décisions qui leur sont proposées, et

déclare avoir été pleinement et utilement informée de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre,

approuve les conditions dans lesquelles ces décisions sont adoptées et renonce à se prévaloir d'une quelconque nullité à cet égard et à tout recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et ses dirigeants.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations et les comptes définitifs de liquidation tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un résultat de 6150 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport

Cette décision est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés après avoir pris connaissance du rapport du Liquidateur, constate que les comptes définitifs de liquidation font ressortir un solde de 0 euros, Lequel constitue un mali de liquidation, ne permettant pas le remboursement aux associés du montant de leur capital social.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION – QUITUS AU LIQUIDATEUR

La collectivité des associés donne quitus au Liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION – CLOTURE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

La collectivité des associés en conséquence des résolutions qui précédent, constate que les opérations sont achevées et prononce la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION –POUVOIRS

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent acte sous seing privé à l'effet de procéder à toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres y afférentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Le présent acte prendra effet à la date de la dernière signature des associés et sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Monsieur FERTOUC Jérémie

